

**FICHE N° 13****PROTOCOLE**

Les titres de Championnat de France sont délivrés par la Fédération française de canoë-kayak. Les cérémonies protocolaires sont réglées par le responsable protocole du comité d'organisation avec l'accord de l'interlocuteur de l'organisateur et du président de la commission nationale ou son représentant.

**1. Cérémonie d'ouverture et de clôture**

L'organisateur peut, à sa charge, organiser une cérémonie d'ouverture et de clôture.

**La cérémonie d'ouverture (pot d'accueil) ne peut se tenir dans la salle où se dérouleront les réunions de confirmation.**

**2. Médailles et récompenses**

Pour les Championnats de France, la Fédération française de canoë-kayak, par le biais de la commission nationale d'activité fournit les médailles.

**3. Remise des médailles**

- Cf. programme général en annexe pour l'organisation de la cérémonie.
- **Les médailles sont remises systématiquement par un représentant de la fédération qui peut être accompagné d'une personnalité locale.**

**4. Organisation matérielle**

- Taille du podium (équipages et équipes)
- Podium visible par les spectateurs
- Podium sur une tribune ou un ponton différent du ponton de débarquement
- Tribune ou ponton de taille permettant l'accueil de l'ensemble des officiels et athlètes récompensés
- Absence de publicité sur le podium
- Décoration de la tribune
- Sonorisation de qualité (jingle)
- Coussin ou plateau pour présenter les médailles
- Porteurs de plateau ou coussin